

o.222.V.N.
 o.222.V.N. 1
 o.222.V.N. 3
 o.222.Indoch. 1

- WD/am

Le 12 juillet 1973

Note au Chef de la Direction des organisations internationales

Vietnam

- 1) Demande de la Centrale sanitaire suisse proposant que la Confédération fasse don au GRP d'un hôpital de 300 lits (coût : environ 2 millions de francs) ou prenne à sa charge au moins une partie des frais de son équipement.

Le Département a plusieurs raisons de ne pas donner suite à cette requête :

- a) absence de relations avec le GRP;
- b) la même requête a déjà été soumise par le GRP au GOI (Groupe opérationnel de la Croix-Rouge pour l'Indochine) qui s'en occupe de son côté;
- c) nous avons déjà donné suite à deux importantes demandes de la Centrale sanitaire; il n'est pas mauvais de ne pas créer le sentiment que la Confédération soutiendra automatiquement toutes ses actions. Nous ne le faisons pour aucune organisation privée.

./.

Ci-joint, un projet de réponse au Dr Oltramare, tenant compte de ces considérations tout en ne faisant mention que de la deuxième (b).

- 2) Groupe opérationnel pour l'Indochine (Croix-Rouge). (Par suite d'une incompréhensible fantaisie du sort ou de notre chancellerie, le dossier que nous avaient laissé les représentants du G.O.I. lors de leur visite du 22 mai 1973 avait été expédié à notre Ambassade à Addis Abeba, mais il

./.

- 2 -

en est heureusement revenu!)

Le G.O.I. attend de la Confédération une participation financière substantielle à ses opérations. Jusqu'à fin juin, aucune promesse de versement n'avait pu être formulée, vu l'ignorance où nous nous trouvions du montant du crédit spécial dont nous disposerions pour l'aide humanitaire à l'Indochine. Selon ce que vous avez bien voulu induire entretemps, du fait que personne n'a fait opposition au chiffre de 15 millions rendu public par la réponse à l'interpellation Oehler, nous admettons aujourd'hui que nos engagements pourront s'échelonner au cours des deux années en cause (c'est-à-dire jusqu'à fin 1974), jusqu'à concurrence de la somme précitée.

au En conséquence, je me permets de vous proposer d'offrir au G.O.I. une allocation en espèces de 2 millions de francs pour ses actions au Vietnam (ensemble du pays) en le laissant juge d'en disposer pour le mieux. Cela nous éviterait d'avoir à choisir parmi les différents programmes proposés, qui comprennent en particulier la mise sur pied et en oeuvre de l'hôpital de 300 lits sollicité par le G.R.P. (ici, comme dans la requête de la Centrale sanitaire suisse, aucune précision n'est donnée quant à la localisation de cet hôpital ... mais nous savons qu'il s'agit du même projet).

J'ajoute que M. Stroh attend beaucoup plus que 2 millions de la part du Gouvernement suisse : la Suède, a-t-il fait observer, a déjà accordé 5 millions de couronnes (mais pour du matériel préfabriqué provenant entièrement de Suède!).

Ce que nous pourrions annoncer serait que nous nous réserverions de revenir ultérieurement sur la question des opérations du G.O.I. au Laos et au Cambodge (pour lesquelles nous pourrions réserver un troisième million).

au Si vous êtes d'accord, nous préparerons une lettre au G.O.I., à votre signature, dans le sens de ce qui précède.

./.

- 3 -

3) "Prisonniers" civils incarcérés au Vietnam du Sud

Après les cinq ou six lettres d'Amnesty International, une nouvelle pétition, adressée aux Chambres fédérales et invitant le Conseil fédéral à s'informer et à intervenir en cette affaire, nous est parvenue le 10 juillet de la Branche suisse de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Elle porte cinq signatures de personnalités très valables, à Genève.

En repensant, ^{de} ce problème que soulèvent ces correspondances, j'en suis venue à me demander s'il ne serait pas quand même possible et souhaitable que le Département entreprenne discrètement quelque chose (maintenant que nous nous sommes quelque peu distancés de la petite question Z) et ne serait-ce que pour laisser la trace d'un effort au dossier de cette affaire. Plutôt que de charger notre Ambassade à Saïgon d'une démarche qui pourrait l'embarrasser, ne pourrions-nous pas faire venir l'Ambassadeur ^{du Vietnam} à Berne, M. Bui Van Anh, cet homme si fin et si "civilisé", et lui laisser un aide-mémoire qui l'inviterait à prendre position au nom de son Gouvernement.

Comme le dit "Amnesty", les autorités de Saïgon sont probablement sensibles à ce qui se dit et se pense d'elles à l'étranger; elles tiennent à l'honorabilité de leur image. Dans ce sens, une démarche suisse pourrait ne pas rester sans effet, même si officiellement l'Ambassade devait nier les faits.

./.
Ci-joint donc, et à toutes fins utiles, un projet d'aide-mémoire à remettre à M. Bui Van Anh.

Ce dernier pourrait rétorquer en nous renvoyant au G.R.P. qui ne remplirait pas non plus ses obligations. Réponse : la Confédération n'a pas de relations avec le G.R.P. et nous ne pensons pas que ce soit le Gouvernement de M. B. V. A. qui voudrait nous suggérer d'en nouer ...

./.

Autre contestation possible : affaire intérieure, bien sûr.
 Réponse : C'est exact, mais si les échos de ce qui se passerait parviennent avec insistance jusqu'en Suisse, peut-on les ignorer ? Du reste, le Département ne demande qu'à infirmer ce qui lui a été rapporté.

Enfin, on pourrait invoquer la proximité des Conférences internationale de la Croix-Rouge (Téhéran, novembre 1973) et diplomatique (Genève, début 1974) : la question pourrait être évoquée dans ces deux forum qui, tous deux, accordent la plus large attention au respect du droit humanitaire. Il est donc préférable de se préparer à temps à y répondre.

Direction
 des organisations internationales
 p.o.

D. Werner

(D. Werner)

Annexes : 1 dossier comprenant :

- 1 lettre à la Centrale sanitaire suisse et
- 1 projet d'aide-mémoire.

Selon avis. Secr. Général et Amb. Muller ne sera pas remis à Berne mais à notre Amb. à Saigon, M. Feller, pour le cas où il lui serait possible de faire quelque chose et à titre de memento simplement -

Copie est adressée :

- au Service politique Est
- à M. W. Mamboury

*M. l'amb. Keller me dit qu'on a signé
 13.7.73
 MW*

*12.7.73
 MW*